

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E8

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Défia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de versement de prix aux auteurs et/ou illustrateurs lauréats des Prix littéraires des enfants et parents en 2023.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la décision de la Ville, suite aux Assises de la réussite, d'organiser chaque année depuis 2009, des Prix littéraires des enfants et des parents dans le cadre d'un partenariat entre les Médiathèques et l'Education nationale, à partir du constat partagé : « le livre occupe une place centrale – sans doute la première – dans le développement personnel de l'enfant et dans son parcours de réussite » (extrait de la note au BM de 2009 décidant des propositions culturelles des Assises).

Considérant que la création des prix littéraires des enfants apparaît dès lors comme un moyen de permettre l'émancipation et la construction de soi dès le plus jeune âge. Il se donne un certain nombre d'objectifs structurants

- Favoriser la lecture plaisir,
- Développer des pratiques de lecture contemporaine,
- Diversifier les actes de lecture,
- Inciter les enfants à affiner leurs perceptions du livre en échangeant leurs impressions,
- Favoriser la rencontre entre les élèves et les auteurs contemporains,
- Participer à l'éducation à la citoyenneté en amenant les enfants à confronter leurs opinions et argumenter les raisons de leur choix,
- Créer un réseau dynamique entre le circuit de lecture publique et le circuit de lecture scolaire.

Considérant la saison 2022/2023 avec la participation de 98 classes, pour 1551 élèves soit 68.8% de l'effectif global.

Pour la même catégorie en :

2019-2020 : 99 classes, pour 1483 élèves soit 77% de l'effectif global

2016-2017 : 93 classes, pour 1595 élèves soit 77.3% de l'effectif global

Considérant que le prix littéraire des enfants et des parents constitue un axe structurant de la saison culturelle à Gennevilliers. Le projet se déploie en effet tout au long de l'année :

1. Dès le mois de février, la sélection des livres concerne aussi bien les bibliothécaires que les enseignants et les partenaires liés à l'enfance et à l'éducation sur le territoire. Elle se fait par le biais de réunions transversales. Pour l'édition 2022-2023 des dispositions particulières ont été prises pour respecter les consignes sanitaires, la sélection a été réalisée à distance par l'équipe des bibliothécaires, la conseillère pédagogique de l'Inspection académique, la responsable du pôle médiation jeune public, le référent Bibliothèque Centre de Documentation sur la ville, la référente Culture de l'espace des Grésillons.
2. Au mois d'octobre, la livraison des séries a lieu dans les classes inscrites. Chaque enseignant travaille ensuite avec ses élèves autour de cette sélection et fait vivre le Prix comme il le souhaite avec sa classe tout au long de l'année. Les médiathèques, lieux ressources, accompagnent et mettent en valeur ces projets grâce aux temps forts de l'année.
3. Au mois de janvier, des lectures de la sélection à destination des classes inscrites sont assurées dans les médiathèques. Depuis 3 ans, des lectures tout public sont aussi proposées pour permettre aux parents de mieux appréhender les livres retenus.
4. En mars, certaines classes rencontrent des auteurs, illustrateurs sélectionnés dans le cadre d'ateliers sur leurs ouvrages. Cette année, les familles auront également l'opportunité de rencontrer ces auteurs au sein des médiathèques avec des séances spéciales.
5. En mai, le vote a lieu dans les classes. La mise en scène peut varier selon les écoles, mais ce temps a vocation à sensibiliser les enfants à la démarche citoyenne et suppose donc une forme de ritualisation.
6. Au mois de juin, une exposition répartie sur les trois médiathèques rend compte de la diversité des travaux réalisés par les enfants autour de la sélection : la présence d'une exposition dans chaque médiathèque permet à tous de voir les œuvres, notamment à la population moins mobile.
7. En juin, la cérémonie de remise des prix permet de clôturer le cycle par un temps festif et de découvrir les lauréats, en présence des élus et du Maire. Moment d'échanges avec les auteurs et l'ensemble des acteurs du projet, il fait l'objet d'une réflexion, comme l'ensemble du projet.

Considérant l'organisation en mai 2023 d'un vote dans les écoles pour désigner les livres lauréats à récompenser dans chacune des catégories :

1. Prix littéraire des enfants – sélection des CP-CE1
2. Prix littéraire des enfants -sélection des CE2
3. Prix littéraire des parents - sélection des CP-CE1
4. Prix littéraire des parents - sélection des CE2
5. Prix littéraire des élus - sélection des CP-CE1
6. Prix littéraire des élus - sélection des CE2
7. Prix littéraire des enseignants - sélection des CP-CE1
8. Prix littéraire des enseignants - sélection des CE2

Considérant qu'en fonction des résultats du vote des enfants et des parents, attestés par un courrier de l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture, il est attribué un Prix de 1 000€ à chacun des livres élus, et qu'en cas de réalisation par plusieurs écrivains et/ou illustrateurs, cette somme est partagée à égalité entre les différents auteurs de l'ouvrage.

Considérant que le prix des élus et des enseignants sont des prix à titre honorifiques, aucun montant ne leur sera attribué,

Considérant que le coût de chaque Prix peut donc varier selon les auteurs en fonction des livres, un montant total de 4 000€ sera prélevé sur le budget alloué à la médiathèque (5 000 € ou plus en cas d'ex-æquo)

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à récompenser chacun des lauréats des Prix littéraires des enfants et des parents en 2022, selon le résultat des votes des enfants et des parents.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur l'enveloppe 20172 Prix littéraire des enfants et des parents, fonction 321-chapitre 67-article 6714.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a flourish.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023